



CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN

CENTRE HOSPITALIER D'ARPAJON

DECISION_DG_N°2025_038

Direction Générale

Le Directeur de la Direction Commune des Centres Hospitaliers Sud Francilien et d'Arpajon

Vu le code de la santé publique et plus particulièrement son article L.6143-7 relatif aux compétences du directeur d'établissement public de santé ;

Vu le code de la santé publique et plus particulièrement ses articles D.6143-33 à D.6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature consentie par le directeur d'établissement public de santé ;

Vu la convention de Direction Commune signée en date du 18 octobre 2019 entre le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) et le Centre Hospitalier d'Arpajon (CHA) et sa prise d'effet au 1er janvier 2020 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du CNG en date du 06 novembre 2024 nommant **Monsieur François BERARD** en qualité de Directeur de la Direction Commune – Centre Hospitalier Sud Francilien et Centre Hospitalier d'Arpajon à **compter du 1^{er} janvier 2025** ;

Vu l'organigramme de la Direction Commune **effectif au 07 avril 2025** ;

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur François BERARD, Directeur de la Direction Commune – Centre Hospitalier Sud Francilien et Centre Hospitalier d'Arpajon, dans le cadre des gardes de direction assurées par les personnels de direction pour le Centre Hospitalier Sud Francilien.

A leur initiative, les délégataires portent à la connaissance de la Directrice Générale les actes signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient de l'être.

ARTICLE 2 – DELEGATAIRES

- **Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT**, en qualité de Directrice Générale Adjointe
- **Monsieur Julien BOGUET**, en qualité de Directeur des Ressources Opérationnelles et Matérielles
- **Madame Florence BRICOT**, en qualité de Responsable du secteur Biomédical au sein de la Direction des Ressources Opérationnelles et Matérielles
- **Madame Hélène FROMON**, en qualité de Directrice des Opérations, du Parcours Patient et de la RSE
- **Madame Mélanie JULLIAN**, en qualité de Directrice des affaires juridiques, de la Recherche, et des Relations Usagers
- **Madame Mathilde LABOURIER**, en qualité de Directrice des Ressources Humaines et Formation Continue
- **Madame Martine NICOLLET**, en qualité d'adjointe à la Coordinatrice Générale des Soins pour le Centre Hospitalier Sud Francilien
- **Monsieur Thierry PASQUELIN**, Directeur du Numérique en Santé et Cyber sécurité

- **Madame Marie-Paule SAULI**, en qualité de Coordinatrice Générale des Soins, Directrice des Instituts, de la Qualité, Gestion des Risques et Expérience Patient
- **Monsieur Marc TOCHON**, en qualité de Directeur de l’Action Territoriale et du GHT
- **Monsieur Antoine VALLAURI**, en qualité de Directeur des Affaires Médicales

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACTES ACCOMPLIS DURANT LA GARDE ADMINISTRATIVES

Les délégataires mentionnés à l’article 2 de la présente décision reçoivent délégation permanente pendant la période de garde, arrêtée de façon hebdomadaire par le Directeur de la Direction Commune, à l’effet de signer :

- Tous actes et documents nécessaires à assurer la continuité du service public hospitalier ;
- Toutes décisions et tous documents relatifs à l’admission, au séjour et à la sortie des malades hospitalisés au Centre Hospitalier Sud Francilien et notamment :
 - Les décisions de modification de la prise en charge ;
 - La notification des décisions d’admission et de maintien en soins psychiatriques sans consentement ;
 - Les saisines et informations, pièces administratives et les certificats et avis médicaux à adresser ou à communiquer selon le cas et dans les conditions prévues par le code de la santé publique à l’Agence Régionale de Santé Ile-de-France, au Préfet, au juge des libertés et de la détention, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques ou encore aux tiers ;
 - Les décisions de refus de levée d’une mesure de soins psychiatriques sollicitée par un les proches énumérées par le code de la santé publique ;
 - Les informations transmises à la famille, en matière d’hospitalisation sans consentement ou à défaut toute personne chargée de la protection juridique du patient ou à défaut, toute personne justifiant de l’existence de relations avec la personne malade antérieure à l’admission en soins et lui donnant qualité pour agir dans l’intérêt de celle-ci ;
- Les documents et formulaires de demande d’interrogation du registre national des refus dans les conditions prévues par le code de la santé publique ;

En cas d’évènements ou d’incidents exceptionnels, de toutes situations d’urgence, le directeur de garde informe sans délai le Directeur de la Direction Commune.

ARTICLE 4 – ABROGATIONS

La présente décision abroge et remplace les précédentes délégations relatives aux gardes administratives du Centre Hospitalier Sud Francilien :

- DECISION DG N°2023/005 du 17 juillet 2023
- DECISION DG N°2025/003 du 1^{er} janvier 2025

ARTICLE 5 – EFFETS ET PUBLICITE

La présente délégation est notifiée aux délégataires et fait l’objet d’une transmission aux directions, pôles et services des Centres Hospitaliers.

Elle sera portée à la connaissance des Conseils de Surveillance des Centres Hospitaliers Sud Francilien et d’Arpajon.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier du Centre Hospitalier Sud Francilien et du Centre Hospitalier d’Arpajon.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen, publiée sur le site internet des deux centres hospitaliers et transmise à M. le Préfet de l’Essonne pour publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

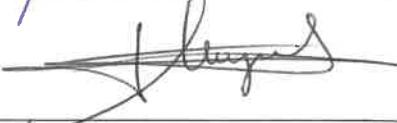
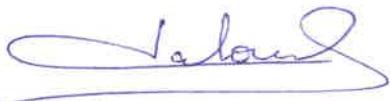
Elle est applicable au 07 avril 2025.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 07 avril 2025

Spécimen des signatures :

Le Directeur de la direction commune,



Signatures	
Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT Directrice Générale Adjointe	
Monsieur Julien BOGUET Directeur des Ressources Opérationnelles et Matérielles	
Madame Florence BRICOT Responsable du secteur Biomédical au sein de la Direction des Ressources Opérationnelles et Matérielles	
Madame Hélène FROMON Directrice des Opérations, du Parcours Patient et de la RSE	
Madame Mélanie JULLIAN Directrice des affaires juridiques, de la Recherche, et des Relations Usagers	
Madame Mathilde LABOURIER Directrice des Ressources Humaines et Formation Continue	
Madame Martine NICOLLET Adjointe à la Coordinatrice Générale des Soins pour le Centre Hospitalier Sud Francilien	
Monsieur Thierry PASQUELIN Directeur du Numérique en Santé et Cyber sécurité	
Madame Marie-Pierre SAULI Coordinatrice Générale des Soins, Directrice des Instituts, de la Qualité, Gestion des Risques et du Partenariat en Santé	
Monsieur Marc TOCHON Directeur de l'Action Territoriale et du GHT	
Monsieur Antoine VALLAURI Directeur des Affaires Médicales	

